

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 octobre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## **Délibération n° 09-01 du 15 octobre 2020**

### **SUBVENTIONS AUX MAISONS DES ADOLESCENTS (MDA) AU TITRE DE L'ANNÉE 2020.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le schéma de prévention et de protection de l'enfance adopté le 18 avril 2019,

Vu la convention du 16 novembre 2015 conclue avec le centre hospitalier Delafontaine de Saint-Denis relative à la maison des adolescents « Casado »,

Vu la convention du 9 janvier 2017 conclue avec l'hôpital Avicenne relative à la maison des adolescents « Casita »,

Vu la convention du 28 décembre 2018 conclue avec l'association « Accueil Médico-psychologique d'Information et de Conseil aux Adolescents » AMICA relative à la maison des adolescents et au point d'accueil et d'écoute jeunes,

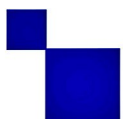
Vu la demande de subvention présentée par l'association Amica,

Vu les demandes de subventions présentées par l'hôpital Avicenne à Bobigny, le centre hospitalier Delafontaine de Saint-Denis, et l'établissement public de santé de Ville Evrard,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- ALLOUE au titre de l'année 2020, les subventions de fonctionnement suivantes :



- 38 000 euros à l'AMICA à Clichy-sous-Bois/Montfermeil pour la maison des adolescents ;
- 38 000 euros au centre hospitalier Delafontaine de Saint-Denis pour la maison des adolescents « Casado » ;
- 47 000 euros à l'hôpital Avicenne à Bobigny, dont 38 000 euros au titre de l'aide sociale à l'enfance pour la maison des adolescents « Casita » et 9 000 euros au titre de la protection maternelle et infantile ;
- 9 000 euros à l'établissement public de santé de Ville Evrard, au titre du projet de plateforme intercommunale de coordination pluridisciplinaire de soutien aux adolescents et jeunes adultes des villes de Saint-Denis et de Saint-Ouen.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*